Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260427-DCM_2026_031-DE

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept Avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le dix-sept Avril deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine, M. QUENAULT Xavier, M. LECANT Emmanuel, M. ROBIC Xavier.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Rozenn DORMOIS, Teddy HIBON

M. Xavier QUENAULT a été désigné comme secrétaire de séance.

N° d'acte : DCM-2026-031	**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPÔTS**

Le Maire porte à l'attention des conseillers qu'en date du 26 Mars ils avaient été délibérés sur les membres de la commission communale des impôts directs. Michel LE HELLEY, Xavier ROBIC, Xavier QUENAULT, Émilie RAULT et Nicole LE COUÉDIC avaient été nommé. En date du 30 mars la direction départementale des finances demande de nommer une liste de 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants). Il convient donc de compléter celle-ci.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260427-DCM_2026_031-DE

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de constituer la liste de la commission communale des impôts directs comme suite :

	Titulaires	Suppléants
Commune	ROBIC Xavier	LE HELLEY Michel
	LECANT Emmanuel	QUENAULT Xavier
	PERROT Joseph	GALERNE Catherine
	HAMON Henri	LE MARCHAND Michel
	GRUNCHEC Alain	Le COUÉDIC Nicole
	LAMANDE Robert	RELLAND Loïc
	LE TEXIER Jean-Claude	AUFFRET Martine
	LIARD Odile	FANOUILLERE Denis
	CREN Vincent	GAUDIN Thomas
	RAULT Émilie	RINGAULT Jean-François
Hors commune	HUBY Nicolas	HENRY Jean-Marc
	LE HELLOCO Xavier	RENOUARD Pascal

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

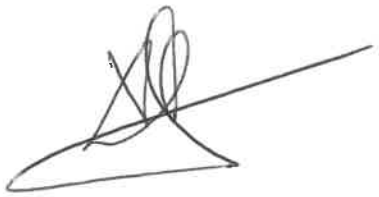
Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260427-DCM_2026_031-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 28/04/2026

M. Xavier QUENAULT,
Secrétaire de séance,



M. Damien DEFFONTAINES
Maire,

